

FICHE TECHNIQUE**HELIOSOL®***L'éco-adjuvant pour traiter toujours juste***DEFINITION**

Adjuvant des traitements de protection des cultures de type herbicides, fongicides, insecticides et régulateurs de croissance.

Accroît le volume de bouillie retenue, améliore la distribution du traitement sur la cible, la qualité de pulvérisation et ainsi l'efficacité des traitements.

Possède la mention "limitation de la dérive".

Très sélectif, Heliosol® s'utilise avec les produits à action systémique, pénétrante ou de contact. Adjuvant non ionique de pH neutre, il est compatible avec la grande majorité des produits de protection des cultures.

COMPOSITION

665 g / l d'alcools terpéniques

100 % d'origine végétale

PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Liquide limpide de couleur jaune clair

Concentré émulsionnable (EC)

pH = 6,5

Non ionique

Miscible à l'eau très facilement

Stable jusqu'à - 10° C

Non inflammable

Facilement biodégradable, selon la méthode OCDE 301 D

FONCTIONS

Rétenteur

Étalant

Pénétrant (produits hydrophiles)

Sécurise les traitements en cas de pluie

Action anti-moussante

Améliore la qualité des bouillies

Améliore la qualité de pulvérisation

- limitation de la dérive

- homogénéisation de la lame

HOMOLOGATION

Autorisation de vente en France n° 7200313.

Homologué avec les bouillies herbicides, fongicides, insecticides et régulateurs de croissance.

Mention "limitation de la dérive".

Doses homologuées, avec bouillie :

- | | | | | |
|-----------------------------|------------|----------------|------------|---|
| • Herbicides | 0,5 l / hl | • Fongicides | 0,2 l / hl | } <i>base 1000 l / ha,
soit 2 l max</i> |
| • Régulateurs de croissance | 0,5 l / hl | • Insecticides | 0,2 l / hl | |

CLASSEMENT

Xi - irritant pour les yeux (R36)

Eco-toxicologie : non classé

Redevance sur pollutions diffuses : 0 € / l

ENVIRONNEMENT

Facilement biodégradable.

Conforme à la norme NF T 60-720 (2003) "caractérisation des qualités environnementales des adjuvants phytosanitaires d'origine végétale".

Limite les pertes au sol.

Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CEE n° 2092/91 modifié du 24 juin 1991. Agréé par les principaux organismes de certification AB.

Conforme aux standards du National Organic Program (NOP) – USDA (USA).

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Verser HELIOSOL® en premier dans la cuve. Voir autres instructions sur l'étiquette.

Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Contient du dipentène. Peut déclencher une réaction allergique.

CONDITIONNEMENTS

Bidon 5 litres (par carton de 4) : code article 3143

Jerrycan 20 litres : code article 3144

Fût 120 litres : code article 3145

Citerne 1000 litres : code article 3146

